

Séminaire international sur la liberté de circulation

11 & 12 décembre 2014 – Bruxelles

Le contrôle des frontières apparaît comme une véritable obsession politique, au sein des gouvernements et des instances européennes. Il se traduit par une militarisation de plus en plus technologisée, et qui engendre quantité de souffrances, de violations des droits et de morts. Humainement parlant, elle est du domaine du scandale et de la honte. Sa gestion est en grande partie arbitraire (cf politique de visas), opaque (cf l'agence Frontex), et mal maîtrisée par les instances élues (notamment le Parlement européen). Sa privatisation grandissante, propre à l'idéologie néolibérale, en fait un gigantesque marché mondial qui rapporte énormément à quelques entreprises géantes, mais coûte très cher aux Etats. Ce mouvement accentue les dérives soulevées et que l'on peut résumer par « dérive de l'état de Droit ».

Du nationalisme méthodologique

Une difficulté majeure provient du fait que la question de la circulation des migrants est située dans un cadre idéologique très fort, de type nationaliste. A quelques exceptions près, les élus de Gauche comme de Droite pensent que les migrations sont avant tout un **problème** auquel on ne peut faire face que par un contrôle aux frontières. A Droite on y voit un danger pour l'identité nationale, et à Gauche pour les droits sociaux.

Pour aborder rationnellement ces questions, il faut sortir du **nationalisme** méthodologique qui fonctionne comme prolégomènes, c'est-à-dire un a priori idéologique à partir duquel on réfléchit, mais que l'on ne questionne pas. Prenons des exemples :

- En ne définissant le migrant que par la traversée des frontières, on naturalise l'Etat et l'histoire ; on fait comme si la construction des Etats était naturelle et non le fruit de choix politiques situés dans l'histoire, avec une logique, un début et une fin. Remarquons au passage que l'ONU¹ est sortie de ce cadre en le définissant comme une personne qui se sent contraint de quitter son cadre de vie ; ceux qui sortent de leur pays sont des « migrants internationaux ».
- Dans le corpus juridique, français notamment, les discriminations sont proscrites, mais on pose ce principe à l'intérieur d'une discrimination fondamentale : il faut être de nationalité française pour en bénéficier pleinement et sans restriction. La tendance est de penser les droits fondamentaux dans le cadre d'une discrimination « naturalisée » : l'Etat-nation.

Nous voyons que pour penser l'humain, nous sommes en panne de cosmopolitisme. Nous devons repenser la théorie politique au-delà des Etats-nations, pour envisager une communauté mondiale connectée par le droit à la mobilité. Penser la liberté de circulation, c'est penser un monde sur d'autres bases, avec un rôle de l'Etat différent. La gouvernance mondiale doit être pensée sur un autre modèle que celui de la gouvernance nationale qui est en crise de légitimité et d'efficacité.

Or justement, les politiques migratoires actuelles fonctionnent comme un leurre d'efficacité, sensé redonner un semblant de légitimité aux instances politiques.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, rapport mondial sur le développement humain 2009 : « Levons les barrières ! ».

La véritable efficacité

A un premier niveau, même si l'on fait abstraction de son coût humain extrêmement élevé et injustifiable à nos yeux, on peut dire que le contrôle/fermeture des frontières est inefficace, car les migrants passent malgré tout, malgré une militarisation grandissante, un arsenal juridique toujours plus répressif, des technologies de plus en plus sophistiquées.

Mais en fait, la véritable **efficacité** attendue est ailleurs. Le but du contrôle n'est pas d'abord de stopper et d'immobiliser, mais de mobiliser, dans les deux sens de faire bouger et d'encaserner pour la production économique mondialisée. Il s'agit de produire une multiplicité de statuts complémentaires², et particulièrement l'illégalité qui génère la peur et la soumission, en un mot, le « bon migrant », « invisible et poli »³, et surtout sans droit.

Au niveau politique, deux productions complémentaires sont également attendues : Celle de boucs émissaires présentés, dans le discours politique et médiatique, comme responsables des effets sociaux catastrophiques de cette mondialisation. Et comme cela n'empêche pas tout le monde de se mobiliser, l'intérêt, pour les gens de pouvoir, est que le monde « sécurisé » est un monde où tout le monde est suspect et doit donc être contrôlé. L'intérêt du contrôle des étrangers est de justifier une société de contrôle.

Souveraineté et droits fondamentaux

L'un des arguments massues pour justifier la « sécurisation » des frontières, est le droit à la souveraineté de la part des Etats. Mais, quand on y regarde de plus près, on constate qu'elle est très limitée en la matière. Quatre mouvements sont possibles : la sortie et l'entrée des citoyens, et celles des non-citoyens. Or, si l'on respecte le droit international⁴, l'Etat ne peut exercer sa souveraineté que sur un seul des quatre : l'entrée des non-citoyens ; et encore, pas pour les demandeurs d'asile⁵.

La gestion des frontières doit donc être resituée dans le cadre de l'état de Droit. La « sécurité » qui sert aujourd'hui de « passe-droit » doit être redéfinie dans le champ des droits fondamentaux.

Or, le droit à la mobilité fonctionne comme un « droit premier »⁶, car il est la condition des autres libertés, la voie d'accès aux autres droits fondamentaux, car ils s'exercent tous dans l'espace. Sans ce droit, pas de droits effectifs.

Pour l'explicitier, nous pouvons nous appuyer sur le modèle social du handicap. Il affirme que face aux désavantages personnels, la société doit mettre en place le principe d'équale mobilité. Le monde doit être également accessible à toutes et à tous. Le principe est d'égaliser le nombre d'opportunités, la distance parcourue, le temps nécessaire, l'effort et le coût⁷.

² Cf : La thèse de Michel Foucault dans « Surveiller et punir »

³ Abdelmalek Sayad, « La double absence », Le Seuil 1999. On peut appliquer ici la thèse de Michel Foucault dans « Surveiller et punir » : Le mur et le grillage sont la plus vieille image de la séparation. Ils sont inefficace en un sens en tant que barrière physique, mais ils produisent une multiplicité de types de migrants (// multiplicité des « délinquants ») qui ont tous un rôle. Le vrai but est de produire de l'illégalité, complémentaire d'une certaine rationalité.

⁴ Article 13-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » ; repris dans l'article 3-2 du protocole n°4 à la convention européenne des droits de l'Homme de 1950 et l'article 12-4 du pacte international sur les droits civils et politiques de 1966.

⁵ D'après la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, un demandeur d'asile a le droit d'entrer

⁶ John Rawls 1995.

⁷ C'est ainsi qu'aujourd'hui, le voyage France - Tanzanie coûte 15 jours de travail pour un Français « moyen », contre 1 an et demi pour un Tanzanien.

La liberté de circulation et d'installation

Le droit à la mobilité peut donc être qualifié comme liberté de circulation et d'installation (LCI). Pourquoi lier les deux ? Parce que la liberté de circulation serait inefficace sans la liberté d'installation. Elle deviendrait le droit de bouger, mais sans le droit de se poser quelque part ; une sorte de condamnation à l'exil permanent, un enfermement dans le mouvement perpétuel et donc une non-liberté.

Le droit d'asile est à ce titre parlant. Aujourd'hui, les demandeurs d'asile ont la liberté théorique et juridique de passer les frontières, mais en fait, nous constatons que ceux qui meurent aux frontières proviennent de pays où les droits humains sont bafoués. La fermeture des frontières tend à privilégier la partie riche de l'humanité. La conséquence est que les entraves à la liberté de circulation, fait du droit d'asile un droit virtuel. Dit autrement, le droit d'asile ne peut être un droit universel que si la liberté de circulation est aussi un droit universel.

Le droit à la mobilité / LCI, offre un cadre pour penser une théorie unifiée sur la question des inégalités, versus droit à l'égalité qui est l'un des fondamentaux du principe de justice sociale. La liberté de circulation induit une certaine redistribution des revenus et de nouveaux accès aux droits sociaux. Elle permettrait de lutter contre les inégalités.

Craintes et réalités

D'accord, diront certains, la LCI serait souhaitable, mais ne se traduirait-elle pas par des catastrophes économiques, sociales et politiques si elle était mise en œuvre ?

L'OCDE⁸ a mené une étude sur l'impact fiscal des migrations⁹ : il en ressort qu'elle est infime et pour la grande majorité, positif. L'étude est à connaître, mais son approche est contestable, car elle est limitée, uniquement quantitative et financière, et elle compare des systèmes sociaux fort différents. Il est plus parlant de mettre en perspective cette question avec les grands problèmes économiques et sociaux comme la production et distribution des richesses¹⁰, le contrôle de la finance, et tout particulièrement ce qu'a coûté le sauvetage des banques¹¹, car on s'aperçoit que les migrations ne sont pas une question centrale¹².

Plus probant est le séminaire international¹³ qui s'est penché sur l'impact d'une ouverture immédiate des frontières sur trois couples de pays emblématiques¹⁴. Il aboutit à deux conclusions :

- Une ouverture généralisée ne créerait pas d'afflux massif vers les pays industrialisés. Au contraire, ça se traduirait par une légère baisse, car il y aurait beaucoup de retour de migrants actuellement bloqués par la fermeture (si on ne peut pas revenir, on ne part pas). Il y aurait, par contre, plus de circulation.
- L'ouverture des frontières géographiques (borders en Anglais) se traduirait en revanche, au moins dans un premier temps, par un renforcement des frontières invisibles (bounderies en Anglais), c'est-à-dire des formes de xénophobie, discriminations, ségrégation, repli communautaire, voire ghettoïsation.

⁸ L'organisation de coopération et de développement économiques qui rassemble l'ensemble des pays les plus riches de la planète, essentiellement occidentaux. Ils affirment comme points communs l'économie de marché et la démocratie.

⁹ « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », dans Perspectives des migrations internationales 2013.

¹⁰ Concernant la justice fiscale, de 1986 à 2012, le taux d'imposition sur la fortune est passé de 69% à 41%, l'imposition sur les bénéfices des entreprises de 49% à 33%, et l'impôt réel est encore plus bas.

¹¹ Le sauvetage du système bancaire après la crise des subprimes de 2008, a coûté 1573 milliards d'euros à l'Union Européenne, et 75 milliards à la France.

¹² En France, des études chiffrent à plus de 80 milliards le coût de l'immigration. Totalement farfelues, elles émanent de Jean-Paul Gourévitch, présenté comme un « expert », mais qui n'a aucune compétence universitaire. Elles sont les seules à être citées par les courants xénophobes, notamment à l'Extrême Droite.

¹³ « Libre circulation et frontières ouvertes : Quel(s) impact(s) sur les flux migratoires ? » Séminaire de recherche Saint Julien, Malte, 4-7 décembre 2013.

¹⁴ Il a étudié l'ouverture sur trois couples de pays : France – Maroc, Inde – Etats-Unis, Chine – Japon.

Conclusions sans frontières

Cela signifie que l'ouverture des frontières pourrait être réalisable relativement rapidement. On pourrait même montrer qu'économiquement, elle serait très profitable aux collectivités¹⁵, mais il faudrait l'anticiper par une politique et une pédagogie de l'hospitalité comme valeur et pratique fondatrice de sociétés justes dans un monde de paix. Nous devons surtout expliquer en quoi les migrations font partie de l'histoire de l'humanité, que leur état est une conséquence de l'évolution du monde, qu'elles sont un fait structurel et surtout un droit fondamental. Elles ne sont ni un problème, ni une solution, mais une réalité humaine complexe et essentielle, c'est-à-dire propre à l'être humain et probablement à toute forme de vie sur terre.

Ce travail n'est pas hors d'atteinte ; il est de l'ordre du choix de société. Il est une alternative à la véritable guerre aux migrants à laquelle se livrent la plupart des Etats, particulièrement en Europe¹⁶.

En fait, le combat pour des migrations qui ne soient plus placées sous le sceau de la souffrance, mais des libertés partagées, et le combat pour « un autre monde possible » sont liés. La question des migrations n'est pas centrale, mais la réponse est sans doute un enjeu majeur, un « test d'humanité ».

« La migration est le plus ancien moyen de lutter contre la pauvreté », John Galbraith.

Les transferts financiers, c'est-à-dire l'argent que les migrants envoient à leur famille au pays, représentent aujourd'hui 582 milliards \$. Mais, si on compte ceux qui passent par des canaux non bancaires, il faut les multiplier par 2, ce qui donne autour de 1200 milliards \$. Ils sont donc 6 à 7 fois plus importants que « l'Aide Publique au Développement » accordée par les Etats (en fait elle n'en est pas une), et le double des « Investissements Directs Etrangers » réalisés par les grandes entreprises (pour exploiter la main d'œuvre, les ressources, et rapatrier le maximum de bénéficiaires). 1\$ envoyé génère 2,69 à 3,17\$ de développement. Une augmentation de 10% de transfert génère une réduction de 3,5% de la pauvreté.

Synthèse personnelle et non exhaustive du séminaire par Jean-Pierre Cavalié (La Cimade sud-est)

Le séminaire était organisé par : CIRE (coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers – Belgique), CNCD-11.11.11 (centre national de coopération au développement – Belgique), Emmaüs International (France), FASTI (fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s – France), GISTI (groupe d'information et de soutien des immigré.e.s – France), La Cimade (France).

Les intervenant-e-s étaient : Frédérique Mawet (CIRE), Olivier Clochard (Migreurop), Elspeth (Radboud Universiteit Nijmegen), Sara Casella Colombeau (université de Montréal), Amadou M'Bow –association mauritanienne des droits de l'Homme), Denis Pieret (association Philocité), Claire Rodier (GISTI), Guy Standing (université de Londres), Alain Morice (université Paris-Diderot), Jill Belisario (commission for filipino migrant workers), Edda Pando associazione ricreativa culturale italiana (ARCI), Tom Peeters (belgische transportbond), Patrick Feltesse (mouvement ouvrier chrétien), Antonio Gambini (CNCD), Katharina Eisele (center for european policy studies), Joël Oudinet (université Paris 13), Mikael Franssens (CIRE), Thomas Huddleston (migration policy group), Jean Rousseau (Emmaüs International), Antoine Pécoud (université Paris 13), François Gemenne (Sciences Po Paris, et université de Liège), Philippe Cole (university of the west of England), Jean-Pierre Alaux (GISTI), Speranta Dumitru (université Paris Descartes), Mikael Franssens (CIRE), Thomas Bodelet (Emmaüs International).

¹⁵ L'ouverture totale des frontières pourrait entraîner un accroissement du PIB mondial de 67 à 147% selon les pays.

¹⁶ Sans doute faudrait-il exiger qu'ils justifient en quoi les migrations sont une menace pour leur pays et leur peuple ; sinon, c'est le règne de l'arbitraire. Ce devrait être à un tribunal d'en juger.